



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 501-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 501-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire a été adopté le 16 juillet 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 18 juillet 2024.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière  
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Saint-Thomas, certifie avoir publié l'avis public ci-

haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le  
18 juillet 2024 2024 entre 10h00 et 12h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 juillet 2024.

**Danielle Lambert**  
Signé avec Consigno Cloud (18/07/2024)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader



Signature